https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/ministere-de-la-sante-et-de-la-prevention-rapport-au-parlement-2022-sur-les-experimentations-innovantes-en-sante/
Ministère de la santé et de la prévention, Rapport au Parlement 2022 sur les expérimentations innovantes en santé,
01/11/2022
La loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a introduit en son article 51 un dispositif permettant d’expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits. Dans ce cadre, le Ministère de la santé vient de publier un rapport à l’adresse du Parlement relatif aux expérimentations innovantes en santé. Ce dernier relève que sur les 1073 projets déposés depuis 2018, 122 étaient autorisés fin septembre 2022. Parmi ces projets, la majorité concernent les personnes âgées (34%), les enfants et les jeunes (25%) et portent principalement sur la santé bucco-dentaire, l’obésité et le surpoids ainsi que les situations cliniques liées au vieillissement.
Après quatre années de déploiement des expérimentations, le rapport dresse un premier panorama des prises en charge testées dans les territoires faisant ressortir trois principaux enjeux :
- L’élargissement du panier de soins à de nouvelles prestations dans le cadre de la prévention secondaire ou tertiaire ;
- La mise en place de nouvelles modalités de financement rémunérant principalement un collectif d’acteurs autour du patient ;
- Une meilleure coordination au sein des parcours